



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

LES AIDES FINANCIÈRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 2019-2024

LITTORAL

POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES

EUTROPHISATION

ACTIONS PORTUAIRES

PRÉSERVATION ET RESTAURATION
DES MILIEUX AQUATIQUES
LITTORAUX ET MARINS

BANDE CÔTIÈRE
ET MILIEUX NATURELS ASSOCIÉS



ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

PROGRAMME
EAU 2019
& CLIMAT 2024

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

FIL CONDUCTEUR DU PROGRAMME « EAU & CLIMAT » 2019-2024

Situé à l'interface terre-mer, espace très convoité, siège de nombreuses activités, le littoral est particulièrement sensible au changement climatique, dans ses dimensions risque pour les personnes et les biens comme le fonctionnement des écosystèmes et services associés. D'ici à 2100, les prévisions établissent des tendances sans ambiguïté : **élévation du niveau marin de plus d'1 m, augmentation de la puissance des événements tempétueux, élévation de la température de surface des océans de 3 °C assortie d'une multiplication par 10 du nombre de jours de « canicule océanique », pénétration du biseau salé, acidification...** Aussi, le programme d'intervention de l'agence de l'eau « Eau & Climat » 2019-2024 est un levier pour s'engager plus vite, plus fort sur la voie de l'adaptation, là où les enjeux pour l'eau et le vivant sont les plus urgents.

Entre 2019 et 2024, l'agence de l'eau va investir **3,84 milliards d'euros** sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie pour financer des actions en faveur de la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la solidarité entre les territoires, la biodiversité et la protection de la santé publique.

Le programme vise à financer en priorité des actions sur les territoires où les milieux aquatiques sont dégradés, et privilégie les **actions préventives** aux actions curatives.



L'accompagnement financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans les objectifs des Assises nationales de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire au titre de la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau.



Littoral

Pour un équilibre terre-mer en faveur de la qualité de l'eau

Le littoral du bassin Seine-Normandie est caractérisé par la richesse de ses milieux naturels et estuaires (estuaire de la Seine, Baie des Veys, havres du Cotentin, Baie du Mont Saint-Michel...).

Il abrite plus de 100 espèces de poissons et de céphalopodes et la Manche est le premier site naturel pour la concentration de l'avifaune. C'est également un espace économique extrêmement actif : il concentre 20 % du trafic mondial et 25 % de l'activité de pêche française. Ainsi, l'économie maritime et portuaire et le tourisme côtier représentent environ 46 500 emplois pour la région.

La mer et la façade normande sont donc soumises à de nombreuses pressions dues en particulier à l'artificialisation de la côte, au changement climatique et aux pollutions terrestres.

Leutrophisation côtière, les contaminants, la microbiologie, la qualité biologique des estuaires et des marais littoraux font partie des points de vigilance pour l'agence de l'eau dans la gestion de la bande côtière normande et de tous les milieux naturels associés, situés à l'interface terre-mer.

Les choix stratégiques du programme « Eau & Climat »

Réduire et supprimer les rejets polluants du continent

Réduction des rejets toxiques et microbiologiques déversés dans le milieu marin en mobilisant les activités économiques, les collectivités et les citoyens, maîtrise de la fertilisation, développement des zones tampon (zones humides, mares, haies, talus...).

Préserver et restaurer les habitats littoraux et les estuaires

Opérations de reconnexion terre-mer, préservation et restauration des zones humides latérales estuariennes, des vasières et des prés salés.

Promouvoir une gestion résiliente de la bande côtière face au changement climatique

Élaboration de stratégies locales de gestion de la bande côtière, maîtrise foncière et gestion écologique des espaces rétro-littoraux, caractérisation et prise en compte du risque d'intrusion saline.

UN NOUVEL OUTIL : LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

Ce contrat est un outil de programmation d'actions ciblées sur les territoires à enjeux afin de répondre aux problématiques identifiées.

Il engage les maîtres d'ouvrage à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité et l'agence de l'eau à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés.

Sa mise en œuvre nécessite de réunir les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un des enjeux suivants : gestion à la source des eaux de pluie, performance de gestion des eaux usées dont gestion des usages sensibles (baignade, pêche à pied et conchyliculture), préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages, protection des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrière-littoraux) ;
- un périmètre pertinent (suffisamment large) ;
- des objectifs de résultats ;
- un programme de travaux prévisionnel ;
- trois actions pour l'adaptation au changement climatique, dont une action de sensibilisation du public ;
- l'engagement des partenaires pour la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Les aides du programme « Eau & Climat »

L'agence de l'eau est mobilisée en faveur de la mer et du littoral aux côtés de tous les acteurs, pour les accompagner techniquement et financièrement, dans leurs différentes actions.

Les enjeux du littoral étant multiples, les rubriques du programme concernées par chaque enjeu sont indiquées entre parenthèses.

POLLUTIONS MICROBIOLOGIQUES ZONES SENSIBLES

- Assainissement domestique, activités économiques (rubriques A.1, A.2).
- Assainissement non collectif : actions ciblées sur la zone d'influence microbiologique (rubrique A.4).
- Actions agricoles : limitation de l'accès du bétail aux cours d'eau (rubrique E.1), diagnostics d'exploitation, investissements matériels (rubrique C.1).
- Érosion/ruissellement : ruissellement urbain de temps de pluie (rubrique A.3), ruissellement et érosion sur le bassin versant (rubrique E.2).
- Études de profils de vulnérabilité ou leur révision (rubrique A.1).

PRÉSERVATION ET RESTAURATION MILIEUX AQUATIQUES LITTORAUX ET MARINS

- Travaux de préservation ou de reconquête des écosystèmes aquatiques et humides, de récréation d'habitats (rubrique E.1).
- Acquisition foncière, permanente et temporaire, dans la zone arrière-littorale (rubrique F).
- Travaux de rétablissement de la libre circulation des espèces, reconnexion terre-mer (rubrique E.1).
- Études à visée opérationnelle : acquisition de connaissances, élaboration d'un plan de gestion, programmation et dispositifs de suivi des travaux, stratégie foncière (rubriques E.1, F).

Ces opérations visent particulièrement les marais arrière-littoraux d'eau douce, saumâtre ou salée, les zones estuariennes, la zone intertidale et subtidale (jusqu'à 1 mile nautique au-delà du 0 des cartes).



CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE

- » Le montant minimum du projet est de 3500 € TTC (10000 € TTC au 01/10/2022).
- » L'attributaire ne doit pas démarrer son opération avant la réception du courrier d'accusé de réception de son dossier complet par l'agence de l'eau.
- » Pour les travaux d'assainissement collectif, assainissement non collectif et alimentation en eau potable, obligation de saisie des données annuelles dans SISPEA (Système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement).
- » Pour les sites industriels soumis à des normes européennes (notamment dans le cadre de la directive relative aux émissions industrielles – IED), une dégressivité des taux d'aide s'applique en fonction du calendrier d'achèvement des travaux.
- » Les aides de l'agence de l'eau sont soumises à l'encadrement européen.
- » Pour les montants d'aides les plus importants, l'avis favorable de la commission des aides de l'agence de l'eau est nécessaire.
- » Pour attribuer une aide, l'analyse de l'agence de l'eau s'appuie notamment sur les critères suivants :
 - pertinence du projet en fonction des enjeux du territoire ;
 - état du milieu concerné par le projet ;
 - rapport « coût-efficacité » notamment lorsque plusieurs solutions techniques existent et selon l'importance du projet.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AIDES, LES TAUX ET LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ PAR TYPE DE TRAVAUX

<https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/>

LE PROGRAMME « EAU & CLIMAT » C'EST AUSSI...

- Le financement de l'animation pour : la lutte contre les pollutions microbiologiques des zones protégées sensibles, les actions portuaires et la lutte contre les pollutions chimiques, pour la préservation et restauration des milieux aquatiques littoraux et marins, des connectivités avec les milieux terrestres et de la biodiversité.
- Le soutien de l'agence de l'eau pour les actions de communication visant à promouvoir les opérations qu'elle finance. L'agence de l'eau encourage également les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement menées dans le cadre de partenariats.



TAUX D'AIDE

DE 40 À 80 %

EN COMPLÉMENT DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU, L'OFFRE « Aqua Prêt »,

créée avec la Banque des territoires, soutient des projets d'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales et d'approvisionnement en eau potable, facilitant ainsi l'investissement des collectivités.

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés des dispositifs d'épuration collective traitant une pollution d'origine domestique peuvent bénéficier d'une **PRIME POUR ÉPURATION**.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

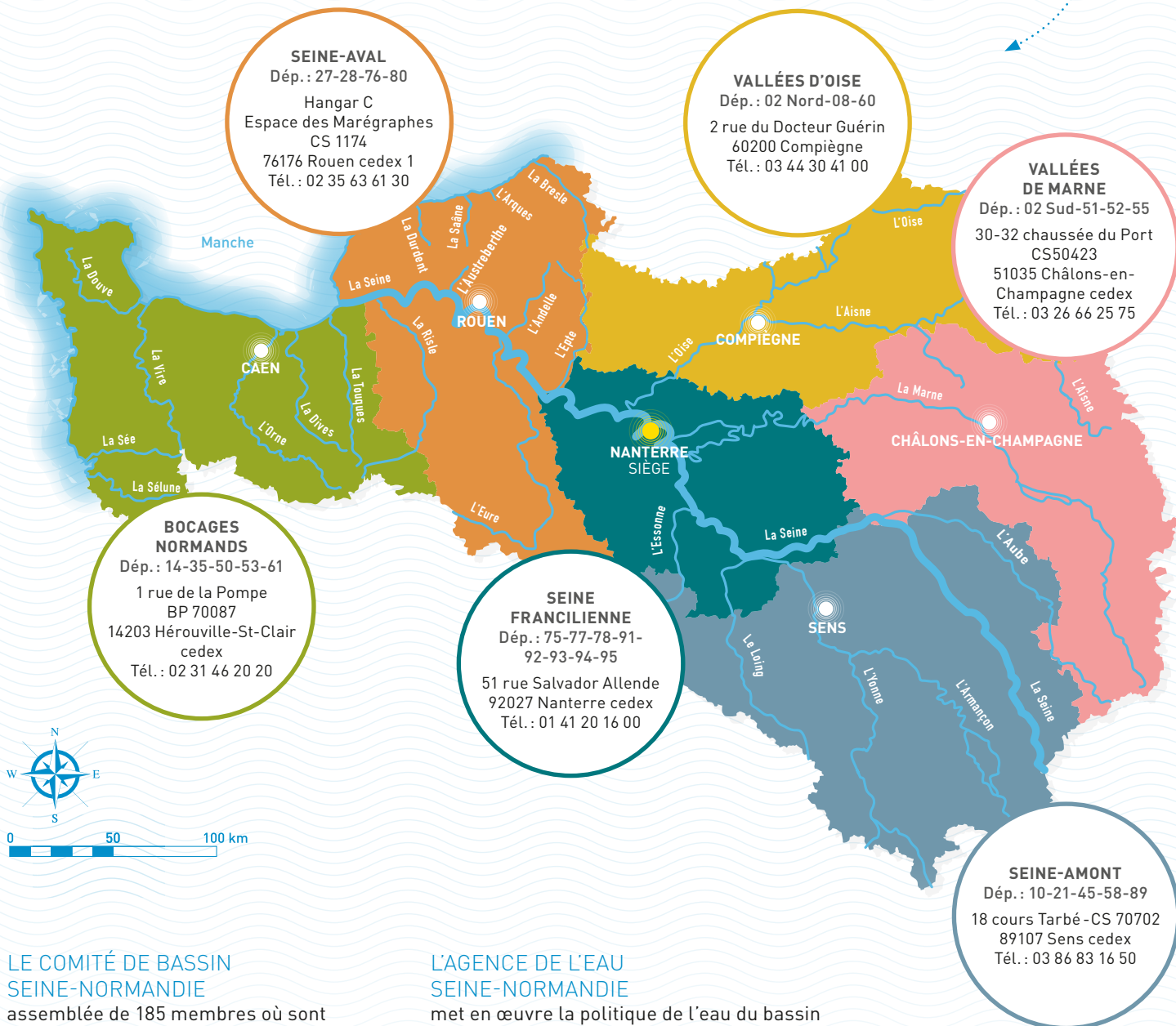
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ensemble
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie